

**Conseil de la Métropole du 30 septembre 2024**

Délibération n°2024-2472

TEOL

**Intervention de Pascal CHARMOT**

*Maire de Tassin-la-Demi-Lune - Conseiller métropolitain Ouest*

*(Seul le prononcé fait foi)*

Monsieur le Président, chers collègues,

En cette rentrée nous délibérons une nouvelle fois sur un volet du projet, ô combien discutable, du Tramway Express de l'Ouest Lyonnais (TEOL). Si les délibérations s'enchaînent bon train ici, le partage d'information sur le terrain est quant à lui très limité... Une situation de double vitesse que les élus et les habitants subissent, créant ainsi une confusion générale !

Au sein des murs de la Métropole de Lyon et de Sytral Mobilités « tout va pour le mieux sur ce dossier mené, comme à l'accoutumée, à marche forcée ». A quelques kilomètres d'ici, sur le terrain, la colère gronde tant les décisionnaires de ce projet prennent l'habitude de balayer les avis des habitants faisant ainsi naître l'incompréhension générale.

Que se passe-t-il qui exaspère encore, alors que ce rapport relatif au PLU-H semble technique ?

Il faut faire un peu de chronologie. Prenons la réunion, en visioconférence, de restitution de la concertation préalable que nous avons subie le 12 septembre dernier : deux heures de discussion entre les décisionnaires qui se galvanisaient de leur réussite, acceptant de temps à autre des interventions d'élus et d'habitants, en substance toujours opposées au projet, mais que les modérateurs n'ont pas manqué de clôturer rapidement pour ne pas laisser apparaître la fronde ! 85 personnes connectées au plus fort de la réunion, personnel de la Métropole, du Sytral et garants de la CNDP compris, pour un projet qui concerne un bassin de vie de plus de 86 000 habitants... Vous affirmiez « la visioconférence est une modalité mieux à même d'avoir une audience large, ce que ne permet pas une réunion physique ». Comment osez-vous ?

Serait-ce la seule preuve de votre mépris ? Non. Un petit rappel le démontre :

- Une concertation préalable qui se conclut début février 2024 par le choix d'un tracé C, écarté par les élus, voulu par les ingénieurs, ressorti dix jours avant le terme de la procédure sans examen sérieux,

- Un bilan des garants de la CNDP en avril 2024 qui préconisent une restitution grand public, pour clarifier et expliquer les points de questionnement issus de la concertation, que le Sytral ignore,
- La proposition de Tassin la Demi-Lune d'accueillir cette réunion publique pour une large discussion comme en décembre 2023 où 450 participants étaient présents, restée sans suite par le Sytral,
- Un simple comité de suivi du Sytral fin avril pour présenter aux élus des villes concernées le tracé retenu et leur restituer une courte synthèse du bilan de la concertation,
- Une réunion publique le 12 septembre dernier, dite de restitution du bilan de concertation, sept mois après la concertation préalable et quatre mois après le vote du Comité du Sytral,

Vous pourrez arguer de la période électorale surprise en juin qui invitait à la neutralité, mais cette même exigence de neutralité ne vous a pas empêché d'avancer pour mettre en œuvre au début de l'été du 12 juin au 11 juillet une procédure de mise en conformité du PLU-H objet de cette délibération, procédure empiétant de surcroît sur les vacances scolaires et parallèle à la tenue de trois scrutins qui ont mobilisé fortement l'attention et l'intérêt des habitants sur d'autres enjeux que nous connaissons.

D'abord, la simple consultation du dossier était clairement insuffisante au regard des impacts sur le cadre de vie des habitants de la commune de Tassin la Demi-Lune, de Sainte Foy les Lyon ou de la Mulatière, emportant la suppression de protections de sujets figurant en espaces boisés classés ou espaces végétalisés à valoriser, et rien de moins que la disparition de tous les arbres d'alignement de l'avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi-Lune.

Une réunion publique éclairante sur les modifications envisagées était nécessaire, particulièrement en raison des pièces graphiques limitées et peu compréhensibles pour des néophytes. Encore une fois, vous avez limité l'information au minimum pour tromper les habitants et les propriétaires impactés.

Avouons que cette posture est bien plus facile pour vous : pourquoi auriez-vous le courage de la transparence et d'affronter les habitants quand la discrétion va dans votre sens, avec l'accommodement étonnant de la CNDP ?

Comment lever de telles protections alors même que le trait de votre projet n'est qu'approximatif et que les parcelles impactées ne sont pas formellement identifiées à ce jour. Et le comble : la nature gêne les écologistes de la Métropole !

Aujourd'hui encore vous agissez comme si le match était plié, les préoccupations des habitants étaient anecdotiques et vous les traitez sans égard.

Vous menez une procédure discrète pour servir avant tout votre calendrier électoral et médiatique. Vous excluez plus de la moitié des contributions arguant qu'elles portent sur l'opportunité du projet, la contestant le plus souvent, et sont donc hors champs de l'enquête qui porte sur la mise en conformité du PLUH. Encore une fois vous saucissonnez la procédure, posant vos pions et niant l'approche globale.

Par ce que nous prônons, la cohérence et la transparence qui doivent aller dans le sens des 2/3 des contributions négatives, nous nous opposons à cette demande de mise en conformité du PLU-H et rappelons la fragilité du bilan présenté ce jour en votant contre son approbation.

Je vous remercie.